

Capital de Champagne
EPERNAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 11 décembre 2018

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTIE, 1er Adjoint, M. Pierre MARANDON, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 6ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 7ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES, 8ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 9ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, Conseillère Municipale, M. Michel BRIXY, Conseiller Municipal, M. Claude MARECHAL, Conseiller Municipal, M. Daniel MAIRE, Conseiller Municipal, Mme Catherine CROZAT, 10ème Adjoint, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, M. Damien GODIET, Conseiller Municipal, M. Jean-Michel LLORCA, Conseiller Municipal, Mme Nicole LESAGE, Conseillère Municipale, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal Délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, Conseillère Municipale, M. Edouard ABON, Conseiller Municipal, Mme Chantal CLEMENT, Conseiller Municipal, M. Sébastien DURANCOIS, Conseiller Municipal, M. William RICHARD, Conseiller Municipal, M. Jean Paul ANGERS, Conseiller Municipal, M. Marc LEFEVRE, Conseiller Municipal, Mme Cindy DEMANGE, Conseillère Municipale.

Étaient excusés et représentés : M. Rémi GRAND, représenté par M. Daniel MAIRE, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, représentée par Mme Christine MAZY, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD, M. Youri PHILIP, représenté par M. Edouard ABON.

Délibération n° 2018-5150

**2.11-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT
L'AUTORISATION DE DÉROGER AU REPOS DOMINICAL POUR LES
COMMERCES DE DETAILS**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 10 décembre 2018,

Vu la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu l'article L 3132-26 du Code du Travail,

Vu les demandes d'avis adressées aux organisations patronales et de salariés le 4 octobre 2018,

Vu l'avis favorable du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne, en date du 22 novembre 2018,

Considérant l'intérêt qui s'attache au développement des activités touristiques de notre Ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ÉMET un avis favorable à la possibilité d'ouverture des commerces de détails pour les dimanches suivants :

13 janvier
26 mai
16 et 30 juin
14 juillet
1^{er} et 29 septembre
1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour - 2 contre : M. ANGERS, Mme PERREIN - 1 abstention : M. RICHARD).

Certifié exécutoire pour avoir
été télétransmis à la préfecture
le **19 DEC. 2018**

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 21/12/18 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du



Mars 1982
déléguée par le Maire et par délégation,

M.
Cécile NOU
Directrice générale des services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.